



Bien immobilier et heritage

Par **mag21**, le **25/02/2009 à 09:52**

j'ai bien compris , mais si ns passons par la justice donc avocat et tribunal c ce que notre notairens a dit a combien cela s reviendra t-il ? mais elle ne peut pas ns obliger a rester en indivi alors que fr ? merci pour votre réponse ns sommes un peu dns le flou !!

Par **Tisuisse**, le **25/02/2009 à 10:42**

Merci de ne pas ouvrir un second topic pour votre problème. Pour répondre vous cliquez, en bas et à droite, sous le message, la case REPONDRE. Merci.rnrnJe transfère votre message sur votre 1er topic.rnrnCordialement.

Par **Tisuisse**, le **25/02/2009 à 10:43**

mag 21 a écrit :rnrj'ai bien compris , mais si ns passons par la justice donc avocat et tribunal c ce que notre notairens a dit a combien cela s reviendra t-il ? mais elle ne peut pas ns obliger a rester en indivi alors que fr ? merci pour votre réponse ns sommes un peu dns le flou !!

Par **Tisuisse**, le **25/02/2009 à 10:47**

Si vous voulez vous en sortir, c'est la solution en l'absence de compromis.rnrPour le coût de cette procédure, il faut estimer 2 éléments importants :rnr- le coût des frais et actes de justice,

ils sont fixés par décret et varient selon les actes émis, (types et nombres d'actes),rn- les honoraires de votre avocat, chacun étant libre de les fixer.rnrnDonc à mon humble avis, seul un avocat pourra vous apporter une réponse à ce problème de coût global.

Par **mag21**, le **25/02/2009** à **11:01**

merci d'avoir répondu a mon message c la première fois que je pose des questions donc pas l'habitude !!!! bonne jrnee.